

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant la composition du Conseil supérieur de
Promotion de la Santé**

A.Gt 01-02-2002

M.B. 05-04-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la Promotion de la Santé en Communauté française, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 octobre 1997 portant nomination des membres effectifs et suppléants du Conseil supérieur de Promotion de la Santé;

Considérant qu'il importe que la composition du Conseil supérieur de Promotion de la Santé soit actualisée;

Arrête :

Article 1. - Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de Promotion de la Santé:

En qualité de représentants du Comité interprovincial de Médecine préventive:

- M. Michel Demarteau, suppléant de M. Luc Berghmans;
- Mme Myriam Lecrenier suppléant de M. Philippe Maassen en remplacement de M. Pol Wotquenne.

Article 2. - Les mandats des membres effectifs et suppléants visés à l'article l'expirent le 15 novembre 2002.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} février 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française:

La Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL